

AVENANT
à la convention d'objectifs et de moyens
relative à la subvention de fonctionnement pour l'année 2013

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Bas-Rhin,
représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL
Président du Conseil Général agissant en cette qualité
en vertu d'une délibération de la commission permanente
du 2 septembre 2013

D'UNE PART,

ET :

L'Association pour le Dépistage des Maladies du Sein en Alsace (ADEMAS Alsace)

69 route du Rhin
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Représentée par son Président Monsieur Pierre HAEHNEL

D'AUTRE PART,

Article 1 :

L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :

Concernant la subvention de fonctionnement :

- Un premier versement d'un montant de 106 750,00 € a été effectué suite à la signature de la convention le 16 mai dernier.
- Un second versement d'un montant de 106 750,00 € sera effectué à la signature de cet avenant et après réception d'un bilan financier et au prorata des dépenses réalisées justifiées par celui-ci, ainsi que d'un compte rendu provisoire (à renvoyer avant le 30 novembre 2013).

Fait à STRASBOURG,
Le

Pour l'Association
Le Président,

Le Président du Conseil Général,

Guy-Dominique KENNEL